



## Compte-rendu de réunion

### Conseil Municipal du 20 octobre 2017 à 19h15

**Présents :** MM. Jean-Luc ANDERHUEBER – Jean-Claude BEHRA – Maxime BISCHOFFE – Philippe EGLOFF – Guy HEIDET – Patrick MADOUX – Alain MARCHAL – Mmes Laurence CHARLE – Frédérique CHOUFFOT – Sylvie FITSCH – Valérie ORIAT-BELOT – Nathalie PRIEUR – Marie-Line ZUSCHLAG

**Procurations :** M. Nicolas GIRARDEY à M. Guy HEIDET

**Absents :** /

**Secrétaire de séance :** M. Maxime BISCHOFFE

**Le compte-rendu du 30 juin 2017 est adopté à l'unanimité.**

#### **Conseil Départemental : renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes pour les produits de marquage routier**

Le groupement de commandes relatif à la fourniture de produits de marquage routier arrive à échéance le 31 décembre prochain. Un nouveau marché conclu par le Conseil Départemental entrera donc en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Il nous appartient de décider si nous souhaitons renouveler ou non notre adhésion à ce marché. Il est rappelé que nous ne sommes tenus par aucune obligation de commandes.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal adhère au nouveau groupement de commandes pour la fourniture de produits de marquage routier et autorise le Maire à signer la convention s'y afférant.

#### **Territoire d'Energie 90 (ex-SIAGEP) : adhésion à la prestation de géolocalisation et de géodétection du réseau d'éclairage public**

Par décision du 19 septembre dernier, le Syndicat est autorisé à mettre à disposition des Communes adhérentes son personnel et ses moyens techniques dans le cadre d'une prestation de géolocalisation et de géodétection du réseau d'éclairage public.

Cette prestation comprend :

- Le géoréférencement des points lumineux et le géoréférencement du réseau d'éclairage public (aérien et souterrain), au tarif de 0.25 € du mètre linéaire
- La géodétection du réseau d'éclairage public souterrain, au tarif de 1 € du mètre linéaire
- La mise en ligne sur le guichet unique, au tarif de 50 €

Il est précisé que la signature de la convention pour adhérer à cette prestation nous engage à demander un devis préalable dont le coût s'élève à 400 €. Ce montant sera déduit du règlement de la prestation si une suite favorable y est donnée.

Le Maire rappelle que le référencement des réseaux est utile en cas de travaux et qu'il permet d'en obtenir une cartographie précise.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal adhère à la prestation de géolocalisation et de géodétection du réseau d'éclairage public proposée par Territoire d'Énergie 90, et autorise le Maire à signer tout document s'y afférant.

### **CCVS : adhésion au service mutualisé d'instruction en matière d'application du droit des sols (ADS)**

Le Maire rappelle que les Communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants ne pourront plus bénéficier des services gratuits de l'État à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. La fusion de nos deux Communautés de Communes nous place dans cette catégorie.

C'est pourquoi la CCVS propose de créer son propre service instructeur, permettant ainsi aux 22 Communes membres de continuer à bénéficier du traitement de leurs dossiers d'urbanisme, dont la tâche requiert des compétences particulières.

Après discussion en Conseil Communautaire, il s'avère que la prise en charge par les Communes de la part fonctionnement du service a été refusée par la moitié des membres. La situation devenant urgente au vu des délais imposés, la CCVS a donc décidé d'en maintenir la création en assumant la totalité de son coût, et ce afin de ne pas pénaliser les Communes qui se verraient alors dans l'obligation d'instruire elles-mêmes leurs dossiers.

Il nous appartient aujourd'hui de nous prononcer sur notre adhésion à ce service.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal adhère au service mutualisé d'instruction en matière d'ADS mis en place par la CCVS, mais précise toutefois qu'il aurait été judicieux que les Communes en supportent le coût de fonctionnement sur la base du nombre d'actes instruits.

### **CCVS : modification des statuts communautaires**

Le Maire présente les modifications statutaires approuvées en Conseil Communautaire du 12 septembre dernier.

La première concerne l'extension à l'ensemble du périmètre de la CCVS des compétences optionnelles suivantes :

- Elaborer un programme local de l'habitat
- Favoriser le maintien à domicile par l'adaptation de logements à la dépendance et au vieillissement
- Participer au dispositif d'insertion professionnelle mis en place par les partenaires institutionnels, notamment la Mission locale espace jeunes du Territoire de Belfort

Cette modification entrerait en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La seconde vise à mandater la CCVS pour intervenir dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée, le but étant de régulariser une situation par laquelle des travaux ont été entrepris alors que le Président M. ROTH ne disposait pas d'une délégation du Conseil Communautaire pour engager de nouvelles dépenses pour la CCVS.

Il convient pour cela d'ajouter l'article suivant dans les statuts : « La Communauté de Communes des Vosges du Sud pourra intervenir en qualité de mandataire dans le cadre de conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée consenties notamment, au nom et pour le compte de Communes membres, d'établissements publics de coopération intercommunale ou de syndicats mixtes. »

Il nous appartient donc de nous prononcer sur ces modifications.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les modifications statutaires proposées.

### **Lotissement « Champs Riolo » : convention de transfert des équipements et espaces communs**

Le permis d'aménager a été accepté en juillet dernier et l'acquisition des parcelles devrait intervenir prochainement.

Il convient donc de signer une convention de transfert par laquelle le lotisseur s'engage à rétrocéder à la Commune les équipements et espaces communs une fois les travaux terminés. Cela concerne en particulier la voirie, les espaces communs et délaissés, ainsi que le réseau d'éclairage public et les candélabres.

Un Elu précise que la propriété de la voirie implique de fait la propriété des réseaux souterrains, et notamment le réseau d'assainissement. Or, il est prévu d'installer des pompes de relevage, dont l'entretien reviendra alors à la charge de la CCVS une fois la rétrocession effectuée. Il juge donc cette situation inéquitable vis-à-vis d'autres habitants du village qui entretiennent eux-mêmes leur pompe de relevage.

Au vu de cette remarque, le Maire propose de se renseigner auprès du service assainissement de la CCVS afin de savoir si ces pompes de relevage sont nécessaires. Elles pourraient en effet être remplacées par un système gravitaire.

Le point est donc reporté à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

### **AMF : subvention pour venir en aide aux victimes de l'ouragan Irma**

L'Association des Maires de France a lancé un appel à la générosité nationale suite au passage de l'ouragan Irma dans les Antilles françaises.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Avec 8 voix pour et 6 abstentions, le Conseil Municipal accorde une subvention de 200 € pour venir en aide aux victimes.

### **Questions et informations diverses**

- **Démission d'un membre du Conseil Municipal :** suite à son départ de la Commune, Mme Sandrine BERNESCHI a présenté sa démission du Conseil, qui compte désormais 14 Elus.
- **Subvention :** l'association « Prévention Routière » a adressé un courrier de remerciements pour la subvention versée en 2017.

- **Faune sauvage en danger** : deux habitants de la Rue de la Prairie sont venus se plaindre en Mairie au sujet d'un cerf, d'une biche et de leur faon qui entrent sur les propriétés et endommagent jardins et clôtures. L'information a été transmise aux Gardes-Nature, qui l'ont eux-mêmes relayée à la DDT. Il en résulte que la DDT, sous couvert de M. le Préfet, a pris la décision de faire intervenir l'Association de Chasse d'Anjoutey pour abattre la biche et le faon à compter du 1<sup>er</sup> novembre prochain (le cerf ne porte pas de bracelet, il ne peut donc être tiré par les chasseurs). Cette décision apparaît bien évidemment comme radicale et injustifiée. Certes ce sont des animaux de corpulence impressionnante, mais ils ne sont en aucun cas dangereux. Nous vivons à la campagne et ils y ont donc une place légitime. Le Maire précise qu'il est opposé à cette décision, tenant compte également du danger que pourrait engendrer une intervention de chasseurs en zone résidentielle. Le responsable des Gardes-Nature a lui aussi manifesté son désaccord auprès de la DDT et a proposé une solution bien plus raisonnable : capturer la biche pour la placer en parc (d'où elle est probablement issue) et laisser le cerf et le faon repartir à leur vie sauvage. Une pétition a par ailleurs été lancée par un administré et un article de presse est à paraître. L'ensemble des membres présents s'oppose également à la décision de la DDT. A suivre...
- **PLUi** : le Maire rappelle l'importance de la participation d'au moins un délégué à chaque réunion, et ce afin de représenter et défendre les intérêts de la Commune. Il précise qu'il ne pourra pas se rendre à la réunion sur le thème « Déplacements » et fait donc appel à un/une volontaire pour le remplacer ; Valérie ORIAM-BELOTT s'y rendra. A l'inverse, cette dernière ne pourra pas assister à la réunion « Equipements et services », c'est donc Marie-Line ZUSCHLAG qui y participera.
- **RPI** : la Commune de Romagny-sous-Rougemont a fait savoir qu'elle souhaitait quitter notre RPI pour rejoindre celui de Rougemont-le-Château. L'Inspection Académique lui a notifié que cette décision ne relevait pas de sa compétence, mais de celle de la CCVS. Par ailleurs, les autres Communes membres du RPI doivent donner un accord unanime. Toutefois, nous ne pourrions imposer à Mme le Maire de Romagny-sous-Rougemont de signer la convention de charges pour l'année scolaire 2017-2018, nous ne savons donc pas pour le moment qui supportera le coût de ses élèves.
- **Sécurité routière** : le « Céder le passage » à l'intersection entre la Rue de Bourg et la Rue Principale n'est pas respecté. Un « Stop » serait peut-être plus approprié. A voir avec le Conseil Départemental, la Commune n'étant pas compétente en la matière.
- **Ilot central sinistré** : pour rappel, un automobiliste avait endommagé l'ilot central devant l'église en juillet dernier. Après le récent passage de l'expert, c'est le devis de l'entreprise Girot & Fils qui a été retenu. Les travaux de réparation vont donc pouvoir être réalisés.
- **Site Internet** : une Elue demande si une rubrique « co-voiturage » peut être ajoutée à notre site Internet. La gestion d'une telle page est trop complexe, mais nous pouvons ajouter un lien vers un site de co-voiturage déjà existant.
- **Nid pour cigognes** : une Elue aimerait qu'un nid pour les cigognes soit installé dans le village. Ceci est fortement déconseillé au niveau des bâtiments, mais nous pouvons peut-être envisager un nid en plein champ.
- **Eclairage public** : un point sera fait semaine prochaine pour la programmation des lampadaires.
- **Déchetterie** : plusieurs changements sont à prévoir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les bacs pour papier, carton, plastique et aluminium seront remplacés par des sacs de tri ramassés au porte à porte. Un lot de 5 sacs sera envoyé à chaque foyer ; les sacs supplémentaires pourront être retirés en mairie par les usagers. Enfin, l'accès à la déchetterie d'Etuefont ne pourra se faire que sur présentation d'un badge, qu'il conviendra de demander auprès du SICTOM.
- **Piscine** : le projet d'extension des vestiaires, sauna, hammam et couverture du bassin extérieur est reporté. De plus, la Commune de Bessoncourt a fait savoir qu'elle souhaitait se retirer du Syndicat, ce qui représenterait une perte d'environ 13 000 €.
- **Commission culture** : des animations à l'occasion du centenaire de la guerre 14-18 sont envisagées pour la cérémonie du 11 novembre 2018.

- **Commission tourisme :**
  - hébergements : il y a un nouvel hôtel à Giromagny mais ils sont insuffisants au Ballon d'Alsace
  - entrées de villages : elles sont à améliorer
- **Commission cimetière :** elle se réunira prochainement pour rediscuter les tarifs proposés lors de la dernière réunion, ceux-ci n'étant pas adaptés aux divers choix de concessions.
- **Fleurissement :** il est dommage que les palettes de couleur aient été retirées suite à l'arrêté de restriction des usages de l'eau ; elles égayaient le village, même sans fleurs.
- **Opération brioches :** il est regrettable qu'elle n'ait pas eu lieu faute de bénévoles. Il conviendrait de trouver une autre solution pour faire vivre cette opération, comme par exemple la mise en place d'un point de distribution avec pré-réservation. Voir avec la Commune de Brebotte, qui emploie déjà ce système.
- **Vide armoire de l'Association « Pourquoi Pas » :** la manifestation du 15 octobre dernier a connu une meilleure fréquentation que l'an dernier.
- **Arbres coupés Rue des Sambres :** un Elu s'interroge sur la décision prise de couper les arbres qui bordaient la Rue des Sambres. Le Maire précise qu'il est intervenu à la demande de riverains, dont les chêneaux étaient constamment bouchés, et que le tapis de glands sur la chaussée présentait un caractère dangereux. Il rappelle également qu'une partie du bois sera proposée aux affouagistes.
- **Radars pédagogiques :** les statistiques sont attendues.
- **La Ruche qui dit oui :** son activité cessera normalement à la fin du mois.
- **Boîte à livres :** une habitante du village propose de mettre en place une boîte à livres sur la Commune. Elle se chargerait de l'alimenter en ouvrages et de l'entretenir. Il nous reste donc à trouver le « contenant » qui permettra d'accueillir cette bibliothèque. Le Maire propose de reprendre le local utilisé jusqu'ici par la Ruche pour y entreposer son matériel. La remise en état du local pourrait faire l'objet d'un chantier jeunes pour l'année prochaine.
- **Véhicule des services techniques :** le nouveau véhicule, un Peugeot Partner, est arrivé. Il reste à faire poser le logo de la Commune sur les portières et acheter un triflash.
- **Repas des Anciens :** il est rappelé qu'il aura lieu le dimanche 10 décembre 2017 à midi. La distribution des colis se fera quant à elle le samedi 16 décembre 2017 à partir de 14h30.

**La séance est levée à 21h40**

**Fait à Saint-Germain-le-Châtelet, le 25 octobre 2017**

**Le Maire,**

**Jean-Luc ANDERHUEBER**